



# FICHE TECHNIQUE

180725

## JADLAIT

### NETTOYANT DÉSINCRUSTANT PASSIVANT ACIDE POUR UTILISATION EN AGROALIMENTAIRE USAGE PROFESSIONNEL

*JADLAIT est une préparation en eau déminéralisée, à base d'acides minéraux, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant. Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.*

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1175 G/L ± 20 G/L
Couleur	: INCOLORE
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
pH pur	: 0.5 ENVIRON
pH à 1% dans l'eau	: 1.5 ENVIRON
Odeur	: FAIBLEMENT ACIDULEE
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

*JADLAIT est miscible dans l'eau en toutes proportions. Faiblement moussant.*

*JADLAIT a un fort pouvoir oxydant actif vis-à-vis des dépôts de matières organiques.*

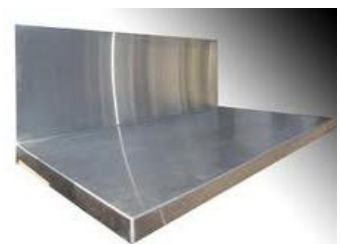
*JADLAIT **désincruste** et **solubilise** les dépôts composés de protéines, d'albuminoïdes agglutinées ou coagulées, de sucres, de matières amylacées, dépôts minéraux, tartres (calcaires, phosphates de calcium).*

*JADLAIT convient pour le **nettoyage des matériels**, pipelines, tuyauteries, circuits en acier inoxydable, verre, matières plastiques, utilisés en agroalimentaire, dans les élevages de volailles, porcs, veaux.*

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Utilisation à froid ou à chaud (40°C à 50°C) dans le cas de dépôts anciens, en solution dans l'eau à la concentration de **0,5 à 3%**.
- Application par trempage, brossage ou circulation suivie d'un rinçage complet à l'eau potable.

*NOTA : Comme pour tout nettoyant ou détergent **acide**, ne pas mettre ce produit pur dans les plans d'eau, en présence de poissons ou au contact de végétaux à conserver.*



## RECOMMANDATIONS



Contient de L'ACIDE NITRIQUE

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

**Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.**

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :
-------------------------------

**Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.